

30 septembre 2009

Accord

Concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions*

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

Additif 105: Règlement n° 106

Révision 1 – Erratum

Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pneumatiques pour véhicules agricoles et leurs remorques



Nations Unies

* Ancien titre de l'Accord: Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date du 20 mars 1958, à Genève.

Page 23, après le paragraphe 11.3., figure explicative

Sans objet en français.

Page 27, Annexe 3, Partie A

Dans «Exemples d'inscriptions devant figurer sur les types de pneumatique satisfaisant au présent Règlement»

Remplacer 255 par 2506.

Point j)

Remplacer 1995 par 2006.

Page 29, Annexe 3, Partie B

Dans «Exemples d'inscriptions devant figurer sur les types de pneumatique satisfaisant au présent Règlement»

Remplacer 255 par 2506.

Point h)

Remplacer 1995 par 2006.

Page 31, Annexe 3, Partie C

Dans «Exemples d'inscriptions devant figurer sur les types de pneumatique satisfaisant au présent Règlement»

Remplacer 255 par 2506.

Point j)

Remplacer 1995 par 2006.

Page 35, Annexe 5, Tableau 1, titre

Remplacer Tableau 1 par Tableau 1 (1 de 2).

Page 36, Annexe 5, Tableau 1

Avant le tableau insérer Tableau 1 (2 de 2) – Pneumatiques pour roues directrices de machines agricoles – tailles normales et tailles basses.

Note 1

Supprimer (ou «SL»).

Page 37, Annexe 5, Tableau 2

Remplacer Tableau 2 par Tableau 2 (1 de 5).

Page 38, Annexe 5, Tableau 2

Avant le tableau insérer Tableau 2 (2 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales.

Page 38, Annexe 5, Tableau 2

Placer les pneumatiques de la dimension 11.2-18 incluse à la dimension 14.9-30 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 2 (3 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales».

Page 39, Annexe 5, Tableau 2

Placer les pneumatiques de la dimension 14.9-38 incluse à la dimension 18.4-46 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 2 (4 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales».

Page 40, Annexe 5, Tableau 2

Placer les pneumatiques de la dimension 20.8-34 incluse à la dimension 0.5L-32 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 2 (5 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales et tailles basses».

Page 42, Annexe 5, Tableau 5

Placer les pneumatiques de la dimension 125-15 IMP incluse à la dimension 5.00-8 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 5 (1 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles normales».

Page 43, Annexe 5, Tableau 5

Placer les pneumatiques de la dimension 5.00-9 IMP incluse à la dimension 7.50-18 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 5 (2 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles normales».

Page 45, Annexe 5, Tableau 5

Placer les pneumatiques de la dimension 7.50-20 IMP incluse à la dimension 20-20 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 5 (3 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles normales».

Page 47, Annexe 5, Tableau 6

Placer les pneumatiques de la dimension 7.5L-15 IMP incluse à la dimension 21.5L-16.1 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 6 (1 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles basses».

Page 48, Annexe 5, Tableau 6

Placer les pneumatiques de la dimension 205/50-10 IMP incluse à la dimension 14.5/80-18 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 6 (2 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles basses».

Page 49, Annexe 5, Tableau 6

Placer les pneumatiques de la dimension 15.5/80-24 IMP incluse à la dimension 16.5/85-28 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 6 (3 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles basses».

Page 50, Annexe 5, Tableau 7

Placer les pneumatiques de la dimension 9x3.50-4 incluse à la dimension 22x10.00-10 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (1 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

Page 51, Annexe 5, Tableau 7

Placer les pneumatiques de la dimension 22x11.00-8 incluse à la dimension AT25x11-10 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (2 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

Page 51, Annexe 5, Tableau 7

Placer les pneumatiques de la dimension 25x12.00-9 incluse à la dimension 54x31.00-26 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (3 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

Page 52, Annexe 5, Tableau 7

Placer les pneumatiques de la dimension 66x43.00-25 incluse à la dimension DH73x44.00-32 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (4 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

Page 55, Annexe 7, tableau,

Sans objet en français.

Page 56, Annexe 7, titre de la Partie B

Supprimer ou «SL».

Page 59, Annexe 9, paragraphe 1.1

Modifier comme suit:

1.1 Ce mode opératoire est applicable aux pneumatiques neufs portant le code de catégorie de vitesse «D».

Page 63, dernière phrase

Remplacer 2,5 bars *par* 250 kPa.
